

- Nom et prénom : Gerald GOMEZ
- Objet : Demande de moratoire (report de l'approbation de la révision du PLU) avec Débats Préalables sur les points évoqués ci-après.

La crise sanitaire que nous subissons depuis plus de 18 mois a conduit la plupart des collectivités à repousser divers projets.

A juste titre, notre Municipalité a pris, à cet effet, toutes les précautions utiles en annulant tous les rassemblements à risque.

Les principales réunions de concertation concernant la révision du PLU proposé par la nouvelle majorité ont eu lieu principalement entre 2015 à 2018, sous l'autorité, de plus, de l'adjoint à l'urbanisme démis de ses fonctions. Donc trop lointaines.

La concertation sur les nouvelles orientations avec la nouvelle adjointe à l'urbanisme n'a pu avoir lieu.

Ainsi, les évolutions en matière de zonage n'ont pu être débattues dans le cadre de réunions publiques.

Pendant le même temps, la crise sanitaire a conduit de nombreux citoyens à réfléchir à d'autres modes de vie.

La crise environnementale s'est encore intensifiée et doit nous conduire à prendre des décisions urgentes, particulièrement en matière de mobilité (partage de la voirie, en particulier), d'agriculture (espaces maraichers), de tiers lieux,

En matière de circulation notamment, on ne peut se contenter de grandes intentions : elles doivent se traduire dans le PLU avec, notamment, le partage généralisé de la voirie en ce qui concerne la circulation.

Les zones agricoles et naturelles méritent une réflexion plus approfondie avec une démarche plus volontariste afin que nos communes urbaines puissent assurer une part des ressources de la Métropole avec le classement immédiat de zones maraichères pour faciliter la mise à disposition de parcelles à tout entrepreneur volontaire.

Les « tiers lieux » (accueil du télétravail, accueil de commerçants, PME et d'artisans, maintien des personnes âgées et des jeunes du village,) ne sont pas, non plus, pris en compte de façon explicite.

Les orientations du PADD vont dans le bon sens mais ne se traduisent pas dans les documents consultables.

Le PLU est presque exclusivement un zonage destiné à la définition des futures constructions avec quelques ER.

Cette liste n'est pas exhaustive et doit nous conduire à demander le report l'approbation de la révision du PLU après avoir organisé trois réunions publiques au minimum, sur les sujets ci-

dessus.

Nous pourrions (à mon sens, devrions), comme l'ont proposé des mouvements citoyens (Printemps isérois ou comité LREM Voiron), associer citoyens engagés et corps intermédiaires dans cette démarche.

Nous ne pouvons rester neutres et devons ensemble jouer un rôle majeur dans les crises actuelles.

Pour mémoire, ci-après les remarques déjà exprimées il y a deux ans :

- Manque de concertation ouverte avec les acteurs économiques, associations, ... (par exemple, le Conseil de Village, pourtant approuvé par la Municipalité actuelle, n'a pas été associé à l'élaboration de la proposition actuelle). Ses propositions n'ont nullement été suivies de débats.

Etaient, en particulier, inscrits :

- La création d'une zone artisanale à proximité du cimetière en centre bourg,
- La « recentralisation » du village en créant un « cercle urbanisé » d'environ 300 mètres autour du centre (intégrant ainsi une partie de la colline, avec une nécessaire re-discussion de la limite du SCOT, jamais engagée) et pourtant possible grâce au système de compensation,
- Des voiries nouvelles,
- La création d'Espaces Réservés pour l'activité, le commerce, les artisans, les professions libérales, le stationnement, etc.

- L'abandon des zones réservées au logement social dans l'ancien PLU pourtant très bien situées et centrales.

- La « non prise en compte » d'une évolution des voiries avec la mise en sens unique des voies majeures (proposition du Conseil de Village):
 - o pour éviter les transits (liés en particulier en raison de l'implantation d'un centre LECLERC à Moirans !)
 - o pour favoriser les modes doux en créant des espaces réservés aux deux roues et aux piétons
 - o création d'un espace réservé dans le coteau des 3 Chataîgners pour relier le Chemin du Delard à la cote du Janin.
 - o Création d'un espace réservé de l'entrée sud de SJM au chemin du Delard pour création future voirie.